



NOTICE INSCRIPTION EN LIGNE 2025/26



L'ACOO procède à l'inscription ou à la réinscription en ligne via l'application Kanas.

Merci de lire LA TOTALITE DU DOCUMENT AVANT D'ALLER SUR LE SITE

En cas de problème, envoyer un courriel à : acoo.aviron@gmail.com ou Presidence@acoo.fr ou laisser un message sur le répondeur du secrétariat (tél. : 02 38 63 38 73)

1/ Modalités pratiques du process d'inscription

- Aller sur ce lien pour avoir la procédure et les documents nécessaires à votre inscription (BIEN LIRE LES DOCUMENTS)

<https://www.kanas.com/avironclubavironolivet9241/>

2/ Modalités pratiques du process d'inscription

- La synthèse des coûts est la suivante :

Catégories	Conditions		Particularités	Tarifs
Droit d'entrée	1ere saison ou interruption > 2 ans			40€
Jeune	2015-2012	De 11 à 14 ans	Loisir et compétition	225€
Junior	2011-2008	De 15 à 18 ans	Loisir et compétition	290€
Senior B	2007-2004	De 19 à 22 ans	Loisir et compétition	375€
Senior A	< ou =2003	>= 23 ans	Loisir et compétition	375€
AVIFIT			1 séance/semaine	150€
AVIFIT			2 séances/semaine	225€
Universitaires	Convention SUAPSE		Cout licence U et pas de droit d'entrée	35€
Aviron santé				250€
Famille	Fratie ou Parent/enfant		Hors droit d'entrée	-12% coût adhésion

- Sélectionner votre adhésion selon les choix proposés puis remplir le formulaire en ligne
- Sur le site, vous trouverez la notice relative aux garanties des assurances

respectives de base et complémentaire

- **Attention** : lors du paiement en ligne, il vous sera demandé un pourboire ; **celui-ci est facultatif**
- Si souscription assurance complémentaire (14€15), vous aurez le choix de la faire dans votre espace personnel, une fois votre inscription finalisée (contacter Presidence@acoo.fr en cas de difficulté.

3/ Pièces à fournir - Spécificités

- Les certificats médicaux seront notifiés : *« pas de contre-indication à la pratique de l'aviron (ou de l'avifit) ; [et éventuellement] y compris en compétition »*.
- Pour tous : si 1 réponse positive au Questionnaire QS-Sport (Cerfa 15699*01 pour les adultes ou questionnaire spécifique pour les mineurs), il y a lieu de fournir un certificat médical < 6 mois.
- Toutes les pièces citées (à fournir + questionnaires QS-Sport) sont disponibles sur le site Kanas. ([aviron club aviron olivet \(kananas.com\)](http://aviron.club.aviron.olivet(kanas.com)))

4/ Paiement de la cotisation

- Possibilité de régler sa cotisation par les moyens suivants : paiement en ligne sur le site Kanas.
- Possibilité aussi de paiement en 3 fois sans frais avec 2 options :
 1. Règlement par chèque.
 2. Par le biais d'un organisme financier KLARNA (des frais de gestion peuvent être appliqués)
- Les différents dispositifs d'aide existants sont les suivants :
 - Dispositif Pass'Sport : Aide de l'état qui ne concerne que les 14-17 ans, liée à l'allocation de rentrée scolaire ou AEEH (6-19 ans) ou AAH (16-30 ans) de 70 € ou étudiants boursiers de moins de 28 ans, fournir un justificatif ;
 - Dispositif Yep's : aide de la Région de 20 € pour les 15-25 ans pouvant se cumuler au dispositif Pass'Sport, fournir un justificatif ;
 - Dispositif Pass'Loisirs : aide fournie par la CAF de 80 €, sous conditions, fournir un justificatif ;
- Pour celles et ceux nouvellement inscrits qui ont participé au stage d'été, il n'y a pas lieu de régler de droit d'entrée au club.

5/ Remboursement post inscription

- Pour les personnes bénéficiant de réductions (Pass'Sport /Yep's/ Dispositif Pass'Loisirs/Reduction de 12% famille), l'ACCO remboursera sous 15 jours les personnes

concernées une fois les dossiers d'inscriptions finalisés et justificatifs reçus (faire parvenir un RIB en même temps que le document justificatif)

➤ 6/ Validation de l'inscription

Validation par relecture du dossier si totalité des pièces et règlement fournis, suivie de l'envoi d'un mail automatique de confirmation.

Enregistrement sur le site de la FFA ou FFSA ou FFH par le secrétariat ACOO.

Envoi automatique par la FFA, FFSA ou FFH de la licence dématérialisée sur l'adresse mail notifiée par l'adhérent.

7/ RGPD

Les données enregistrées sur les fiches ne sont transmises qu'à la FFA, ou FFSA, ou FFH, pour l'émission des licences.

8/ AVERTISSEMENT

Seuls pourront ramer à partir du 1 Novembre 2025, les titulaires d'une licence FFA ou FFSA ou FFH 2025-2026.

9/ETAPE FINALE INSCRIPTION SUR KANANAS

Ouvrir le lien suivant pour accéder au formulaire d'adhésion

https://backoffice.kananas.com/action_manager.php?event=hire&id=9241&s=1

OU

QR CODE SUIVANT :

